



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Annexe II

## Ambition

Date de révision 16-nov.-2014

Version 2

Produit n° HRB00865-33/1

Date de publication 16-nov.-2014

H-0198-29933 / 29933 / AG-P6-100 EC

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

#### Ambition

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur ADAMA France s.a.s  
6/8 avenue de la Cristallerie 92316 Sèvres Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41 90 16 96  
Fax: (+33) (0)1 46 42 71 17

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique [fds@adama.com](mailto:fds@adama.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration Catégorie 1 - (H304)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique Catégorie 2 - (H411)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Xi;R36 - R66 - N;R51-53

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P331 - NE PAS faire vomir  
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 EUH208 - Contient du/de la/des ( Propaquizafop ). Peut provoquer une réaction allergique  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
 SPe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : respecter un délai de 24 heures après le traitement conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article R253-1 du code rural.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Classification selon la directive 67/548/CEE	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Propaquizafop	7-12	111479-05-1	-	-	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Xi; R43 N; R50-53		-

Propylene carbonate	4-7	108-32-7	203-572-1	607-194-00-1	Eye Irrit. 2 (H319)	Xi; R36		01-21195372 32-48-0000
A fatty alcohol polyglycol ether	34-38	9043-30-5	500-027-2	-	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	Xn; R22 Xi; R41		-
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	40-45	N/A	922-153-0	-	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)	Xn; R65 R66 N; R51/53		01-21194510 97-39-0005

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

#### **Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **Contact cutané**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **Ingestion**

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Symptômes**

Aucun connu

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### **Note au médecin**

Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

## Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Précautions individuelles**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Conditions de conservation**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Dose dérivé sans effet (DNEL)**      Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).
<b>Protection corporelle</b>	Vêtements de protection adaptés, Tablier, Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Apparence</b>			
<b>état physique</b>	: liquide		
<b>Couleur</b>	: orange		
<b>Odeur</b>	: aromatique		
<b>Seuil olfactif</b>	: aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 4.2 - 5.2	CIPAC MT 75.3	
<b>Point de fusion/point de congélation: °C</b>	: ----		Sans objet
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition °C</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: 102.6	CIPAC MT 12	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Sans objet		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet pour les liquides		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Pression de la vapeur kPa</b>	: ----		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.043	CIPAC MT 3.3	20 °C
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: ----		Sans objet
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	: :		Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: 410	EEC A.15	
<b>Température de décomposition °C</b>	: aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 16.2	OECD 114	
<b>Propriétés explosives</b>	: N'est pas un explosif	EEC A.14	
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non comburant		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>Masse volumique apparente g/ml</b>	: ----		Sans objet
<b>Tension superficielle mN/m</b>	: 26.9	EEC A.5	25 °C

énergie minimale d'inflammation :  
(EMI) mJ

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Indisponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 423	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 402	
Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 5.15	Rat	OECD 403	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

#### Toxicité chronique

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

###### Nom chimique

Propaquiizafof : Non classé

##### Cancérogénicité

###### Nom chimique

Propaquiizafof : Non cancérogène

##### Toxicité pour la reproduction

###### Nom chimique

Propaquiizafof : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique**

Nom chimique  
Propaquizafop : Indisponible

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée**

Nom chimique  
Propaquizafop : Indisponible

**Danger par aspiration**

Nom chimique  
Propaquizafop : Indisponible

**Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Toxicité aquatique**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Espèces</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Poisson CL50, 96 heures mg/l</b>	: 6.53	Rainbow trout	OECD 203	
<b>Crustacés CE50, 48 heures mg/l</b>	: 12.9	Daphnia magna	OECD 202	
<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: 2.99	D. Subspicatus	OECD 201	Biomasse
<b>Plantes aquatiques CE50 mg/l</b>	:			Indisponible

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg**

Nom chimique  
Propaquizafop : > 2000 Colin de Virginie EPA-FIFRA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**

Nom chimique  
Propaquizafop : --- Non toxique pour les abeilles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Dégradation abiotique</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Eau DT50 jours</b>			
Nom chimique Propaquizafop	: 32	EPA-FIFRA 161-2/3	pH 7, 25 ° C

**Terrestre DT50 jours**

Nom chimique  
Propaquizafop : ---- aucune donnée disponible

**Biodégradation**

Nom chimique  
Propaquizafop : N'est pas facilement biodégradable OECD 301 B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
Nom chimique Propaquizafop	: 4.78	OECD 117	25° C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Propaquizafop	: ----	Low
---------------	--------	-----

**12.4. Mobilité dans le sol****Adsorption/désorption****Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Propaquizafop	: ----		aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

**Emballages contaminés**

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Codes déchets (article R541-8 - Annexe II du Code de l'Environnement)02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.20 01 19 Pesticides.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**IMDG :**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Propaquizafop Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene, )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	

**RID/ADR**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Propaquizafop Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene, )
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	



**ICAO (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ( Propaquizafop Hydrocarbons, C10-13, aromatics, <1% naphthalene, )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



## Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

• Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): Rubrique n°1173 : Dangereux pour l'environnement – B – Toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

#### • Pour protéger l'opérateur porter :

o Pendant le mélange/chargement :

-Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Lunettes conformes à la norme EN 166 (CE, sigle 3)

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

o Pendant l'application :

-Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

o Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

-Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Lunettes conformes à la norme EN 166 (CE, sigle 3)

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36 - Irritant pour les yeux

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Remarque sur la révision**

\*\*\* - Change from previous version.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**